

COPIE

S. Jus
S. Foy

- ARRETE -

--

Article premier

Est inscrite à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, la Cascade du Nant de Piss à Sté Foy (Savoie) appartenant aux propriétaires riverains suivants :

RIVE GAUCHE : commune

RIVE DROITE : Société de la Haute Isère, 5, place Jules Ferry à LYON propriétaire des parcelles cadastrales :

n° 1764 à 1767 section H

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de SAINTÉ FOY et à la Société de la Haute Isère,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 février 1938

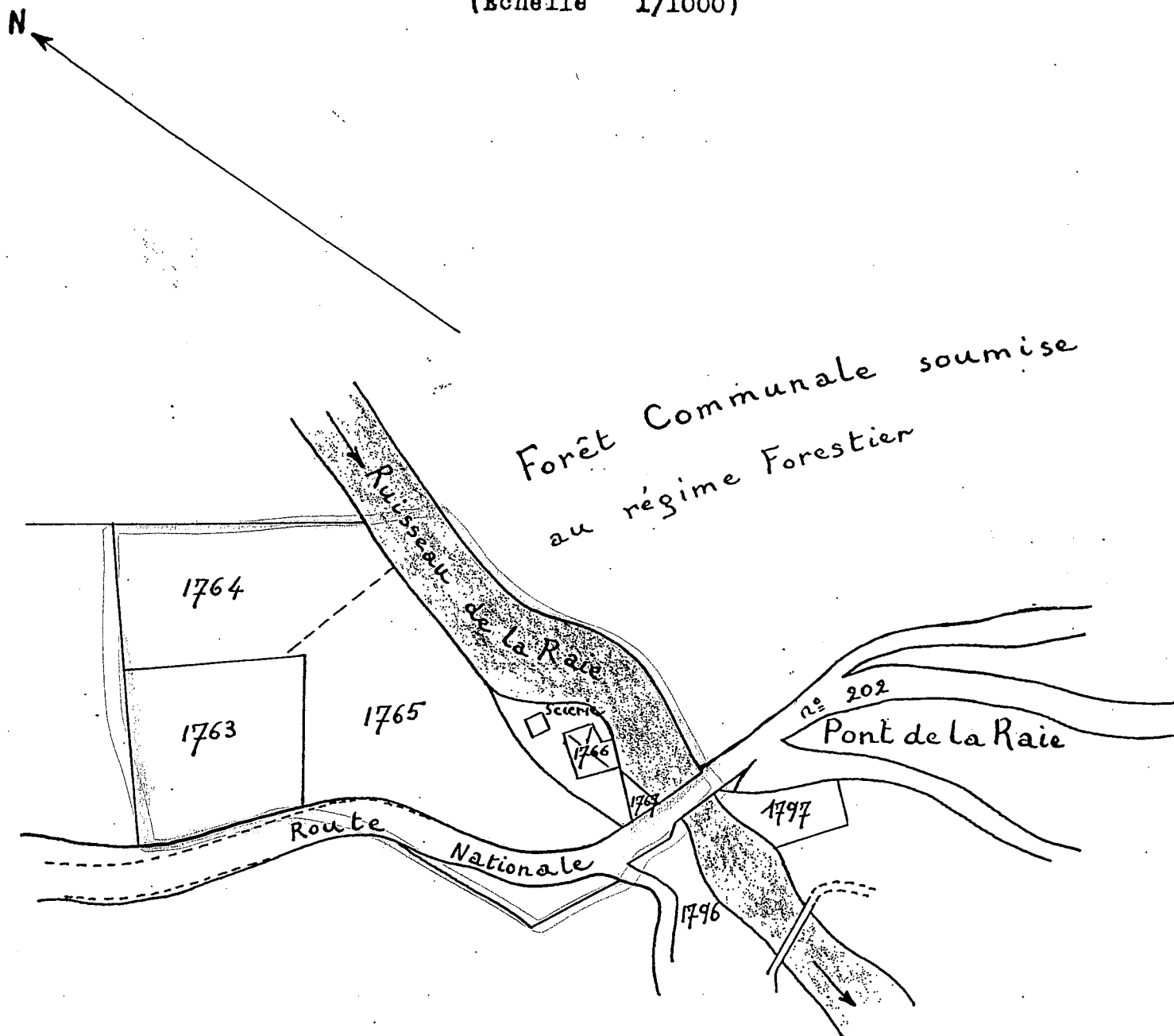
Georges HUISMAN

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau des Monuments
historiques et des Sites.

RUISSEAU DE LA RAIEPour classement des Monuments et Sites NaturelsCOPIE DU PLAN PARCELAIRE

(Echelle 1/1000)



SECTION H

DITE DE LA THUILE

septième feuille

Echelle de 1/1000

